

Formations BTP de l'organisme de formation ProFormalys

Réglementation amiante

Objectifs: Evaluer et prévenir les risques liés à l'amiante qui pourrait encore être présente dans les bâtiments. Connaître les risques sanitaires ainsi que les obligations du maître d'ouvrage.

PROGRAMME

Risques sanitaires

- → Connaissance de l'amiante et des risques liés
- → Dates et notions essentielles
- → Diagnostic flocage/calorifuge/faux plafonds et cas pratiques
- → Matériaux et produits contenant de l'amiante
- → L'amiante dans les bâtiments : mise en relation zones fonctions
- → Illustrations des matériaux annexés au décret
- → Produits de substitution

Evolutions réglementaires

- → Le cadre législatif et réglementaire en matière d'amiante
- → L'établissement du niveau de risque
- → La notion de processus
 - ¿ Les techniques et les modes opératoires utilisés
 - ELes caractéristiques des matériaux
 - ELES équipements de protection collectifs et individuels
- → L'évaluation des niveaux d'empoussièrement générés par les processus
 - ¿ La valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
 - £ La validation de l'évaluation
- → La mesure de l'exposition
 - E Le choix du laboratoire
 - E Le nouveau référentiel d'accréditation des laboratoires
 - Eles normes de stratégie d'échantillonnage et de prélèvement
 - ELes points de vigilance
- → La méthodologie de comptage par microscopie électronique à transmission analytique (META)
 - ELa méthode d'analyse pour le contrôle des niveaux d'empoussièrement et la vérification des expositions
- ightarrow La durée de référence
- → Les autres obligations de l'employeur : avis d'ouverture, procédure de travail, programme de prévention

Obligations du maître d'ouvrage de fournir les informations relatives au risque amiante

- → L'information
 - La diffusion de l'information aux entreprises, aux salariés et aux locataires
- → Le contenu des documents et la traçabilité
- → Les dossiers techniques amiante (DTA) prévus par les nouvelles dispositions règlementaires
 - £ Le repérage
 - € Le DTA
 - ELes obligations d'information
 - ELa mise à jour des DTA
- → Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP)
 - ¿ Le repérage
 - € Le DAPP
 - E Les obligations d'information
 - E La mise à jour des DAPP
- → Repérage Amiante Avant Travaux (RAAT) ou document équivalent
 - ¿ Le repérage
 - € Le RAAT
 - Es obligations d'information

Personnes concernées

Toute personne concernée par la réglementation amiante.

Pré requis :

Aucun.

PEDAGOGIE

Le Formateur

Spécialiste de la réglementation amiante.

Méthode pédagogique

Diffusion de Power Point. Nombreux cas pratiques.

Intra Entreprise

Lieu de formation : dans la ville de votre choix.

Inter entreprises à Paris, Lyon, Lille, Lisieux

Tarif par personne.

2 jours 1 150 €H.T.

Réf: BTP135

Organisme de formation PROFORMALYS - Formations BTP partout en France

Formation Réglementation Amiante